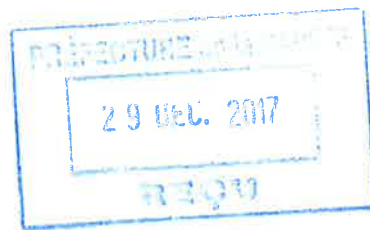


Département de la Savoie
Arrondissement de CHAMBERY
Canton de COGNIN



République française

COMMUNE DE MONTAGNOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
En exercice	14
Présents	14
Votants	14

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit décembre

Le Conseil municipal de la commune de MONTAGNOLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Maurice VENTURINI, Maire,

Etaient présents : Gilles BLANC, Arnaud BOURGEOIS, Marie-Jeanne BAFFOUR, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Bernard COLIN, Christiane MARECHAL, Yvonne MARITANO, Frédéric OULMI, Jean-Jacques PEZERAT, Martial PERRIER, Jacques RATEL, Marc SECO

TARIFS SALLE DES FÊTES ANNEE 2018

M. COLIN est nommé rapporteur.

Le bilan d'occupation des salles est porté à la connaissance des élus. Il présente un manque à gagner de 5479.93 € pour la période d'octobre 2016 à septembre 2017.

Il rappelle que l'organisation des locations a été restructurée en 2013 notamment en instituant un forfait location pour le week-end. Les tarifs ont de nouveau été augmentés en 2015.

Il propose de les maintenir en l'état pour l'année 2018. Il rappelle que la petite salle n'est plus disponible à la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide le maintien des tarifs de l'année dernière.

Ils se présentent comme suit :

	Montagnolais	Supplément vaisselle	Extérieurs
Grande Salle 24 H en semaine (1)	180 €	40 €	450 €
Grande salle forfait week-end	270 €	40 €	620 €

(1) du lundi au vendredi

- √ La caution est de 460 €.
- √ La location du matériel est à 10 €.
- √ Les extérieurs ne bénéficient pas de la location de la vaisselle.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire,

Jean Maurice VENTURINI

Le Maire de la commune de Montagnole certifie
que cette délibération a été affichée
du
au

Fait à Montagnole,
Le

